

**Extrait du registre des délibérations**  
**Séance du Comité Syndical du 18 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de juin à 20H30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle des Mauges à la Loge, commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau en Mauges sur la première convocation qui leur a été adressée le 7 juin 2024 par Monsieur Yannick BENOIST, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

**Étaient présents :**

**Cholet Agglomération :**

CA titulaires ..... GALY Marie-Christine, MARSAULT Maurice,  
..... TIGNON Jean-Robert

**Mauges Communauté :**

MC titulaires ..... AUDOIN Dominique, BACLE Philippe, BENOIST Yannick,  
..... BIDET Antoine, BRIAND Benoît, CAILLAULT Guy,  
..... FEVRIER Jean-Claude, JEANNETEAU Henry-Noël,  
..... LEBRUN Régis, MARTIN Luc, PAGEAU Michel  
MC suppléants ..... BIGEARD Jacques, BILLET Isabelle, BRUNEAU Michel,  
..... GRATON Henri, DAVID Richard, TILLEAU Jean-Luc

**Délégués absents excusés :**

Cholet Agglomération : BARILLERE JR, DELAUNAY P, RIGOULAY M, ROCHAIS S  
Mauges Communauté : ARROUET C, DUBILLOT V, DOUGÉ C, GALLARD C, MARTIN F, MOUY O,  
ROCHARD B  
Communauté de Communes Loire Layon Aubance : LAVENET V, RICHOUX M

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 21**

**Nombre de délégués présents : 20**

**Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 18**

M. Martin Luc délégué de Mauges Communauté est nommé secrétaire de séance.

## **Ordre du jour :**

- Point d'information : qu'est-ce qu'un cours d'eau en bon état ?
- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 avril 2024
- Suivi du Contrat Territorial Eau 2024-2029 Èvre – Thau – St Denis
- Suivi du Contrat territorial Eau 2024-2029 Goulaine – Divatte – Robinets – Haie d'Alot
- Actions milieux aquatiques et pollutions diffuses
- SAGE Èvre – Thau - St Denis
- Délibérations
- Questions diverses et d'actualités.

## **Ajout à l'ordre du jour :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour du comité la délibération suivante :  
- Délibération modification du tableau des effectifs- ajout d'un poste permanent grade ingénieur.

Le comité syndical approuve l'ajout à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 avril 2024**

Après rappel de son contenu par le Président, le compte-rendu de la réunion du 16 avril 2024 n'appelle ni remarque, ni observation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1. Qu'est-ce qu'un cours d'eau en bon état ?**

Cette présentation réalisée par Laurine Tignon/ chargée de mission gestion quantitative au syndicat a repris les fondamentaux d'un cours d'eau, le contexte réglementaire et les objectifs à atteindre.

M. Benoist demande s'il est possible de cibler les activités à l'origine des dégradations.

Certaines molécules retrouvées dans l'eau permettent en effet d'identifier les utilisateurs (le monde agricole, la SNCF, les entreprises de scieries, les stations d'épuration).

### **2. Contrat Territorial Eau Èvre Thau St Denis 2024-2026**

Des difficultés financières de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour le budget 2024 compromettent les subventions possibles cette année. Afin de boucler leur 11<sup>ème</sup> programme, le portail des aides sera fermé fin juin. Les dossiers déposés ne seront statués qu'à l'automne. De fortes diminutions d'aides sont à prévoir pour le 12<sup>ème</sup> programme.

Ainsi dans une démarche collective, un courrier signé par les élus d'une trentaine de structures de bassin et/ou CLE a été adressé à l'AELB pour faire remonter nos inquiétudes sur les subventions futures, ainsi qu'une copie aux préfets de région et départements.

### **3. Contrat Territorial Eau Goulaine Divatte Robinets Haie d'Alot 2024-2026**

L'organisation de l'animation générale du CT Eau GDR se contractualise avec une convention entre les deux syndicats. Le protocole de gestion des subventions a été précisé en annexe de la convention. La participation annuelle du SMiB est d'environ 4023€ avec les financements actuels.

Convention avec le SYLOA pour animation du CT Eau 2024-2026

### **Délibération 20240626 Convention de délégation au SYLOA pour l'animation du Contrat Territorial Eau Goulaine Divatte Robinets Haie d'Alot**

Afin de respecter les préconisations du SAGE Estuaire de la Loire, le Syndicat Mixte des Bassins versants (SMiB) Èvre – Thau - St Denis- Robinets – Haie d'Alot a mis en œuvre un programme d'actions pour réduire les différentes sources de pollution et de dégradation physique des milieux aquatiques sur la masse d'eau des Robinets et ses affluents. Conjointement avec le Syndicat Loire Aval (SYLOA), ce programme d'actions bénéficie des financements du Contrat Territorial Eau Goulaine Divatte Robinets

Haie d'Alot signé avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire pour la période 2024-2026.

Le SYLOA, a été désigné coordinateur de ce Contrat Territorial Eau. Il porte l'animation de la mise en œuvre de ce Contrat.

Une convention établit les modalités d'organisation et la participation financière du SMiB au reste à charge de l'animation générale et de la communication de ce Contrat Territorial Eau GDR 2024-2026.

La convention est annexée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention précisant la délégation au SYLOA et les modalités financières de celle-ci
- Autorise le Président à exécuter cette décision et signer tout document s'y rapportant.

#### **4. Actions milieux aquatiques**

Restauration de la Boire de Drain

Aucune offre reçue pour la consultation des travaux de restauration sur les Boires de Drain.

#### **Délibération 20240627 Déclaration d'infructuosité au marché de travaux de restauration écologique sur les Boires de Drain commune d'Orée d'Anjou**

Vu la délibération n°20230517 du 2 mai 2023 autorisant le lancement du marché de travaux pour la restauration de la continuité écologique sur les boires de Drain,

Vu la consultation lancée le 23 avril 2024 pour la prestation suivante :

- marché de travaux pour la restauration de la continuité écologique sur les boires de Drain, commune d'Orée d'Anjou

Maître d'ouvrage : SMiB Èvre-Thau-Saint Denis-Robinets-Haie d'Alot

La date limite de réception des offres était fixée au 28 mai 2024. Aucune offre a été reçue.

La Commission d'Attribution des Offres s'est réunie le 18 juin 2024 à 20h00.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la CAO du 18 juin 2024.

Celle-ci déclare la consultation infructueuse en l'absence d'offre remise.

Une nouvelle procédure sera lancée en septembre, sous la forme d'un marché en procédure adaptée. Il est à noter que les conditions initiales du marché ne sont pas substantiellement modifiées.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la décision de la Commission d'Attribution des Offres
- De déclarer la procédure infructueuse marché de travaux de restauration écologique sur les Boires de Drain commune d'Orée d'Anjou
- De poursuivre sous la forme d'un marché en procédure adaptée.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Contrat Loire Annexes

L'animation générale est portée par le CEN Pays de la Loire, dans le cadre d'une convention de coopération 2024 -2026, 5 maîtres d'ouvrages sont co-signataires et financent le poste. Le reste à charge est estimé à 1260€ /an soit 3 780€ pour 3 ans.

#### **Délibération 20240628 Convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs pour l'animation du Contrat Loire Annexes avec le CEN Pays de Loire 2024-2026**

Le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) est l'outil de programmation d'études et travaux de restauration des annexes fluviales et zones humides de Montsoreau à Nantes sur la période 2024-2026.

Le CEN a été désigné par la Région et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui pilotent le Contrat pour la Loire et ses annexes, comme animateur du Contrat 2024-2026, en lien avec le GIP Loire-estuaire. Les porteurs de projets sont des collectivités situées sur l'axe Loire qui portent des projets de restauration et de gestion de zones humides liées à la Loire, de reconquête du lit majeur, de restauration des annexes fluviales.

Ces projets ont fait l'objet d'une inscription dans le Contrat pour la Loire et ses annexes, en cours de signature par l'ensemble des porteurs de projet.

Une convention pluriannuelle de partenariat 2024-2026 associe les maîtres d'ouvrages signataires du CLA et le CEN Pays de la Loire, et établit les modalités d'organisation.

La participation financière sollicitée au titre de cette convention triennale est de 1 260€ annuelle.

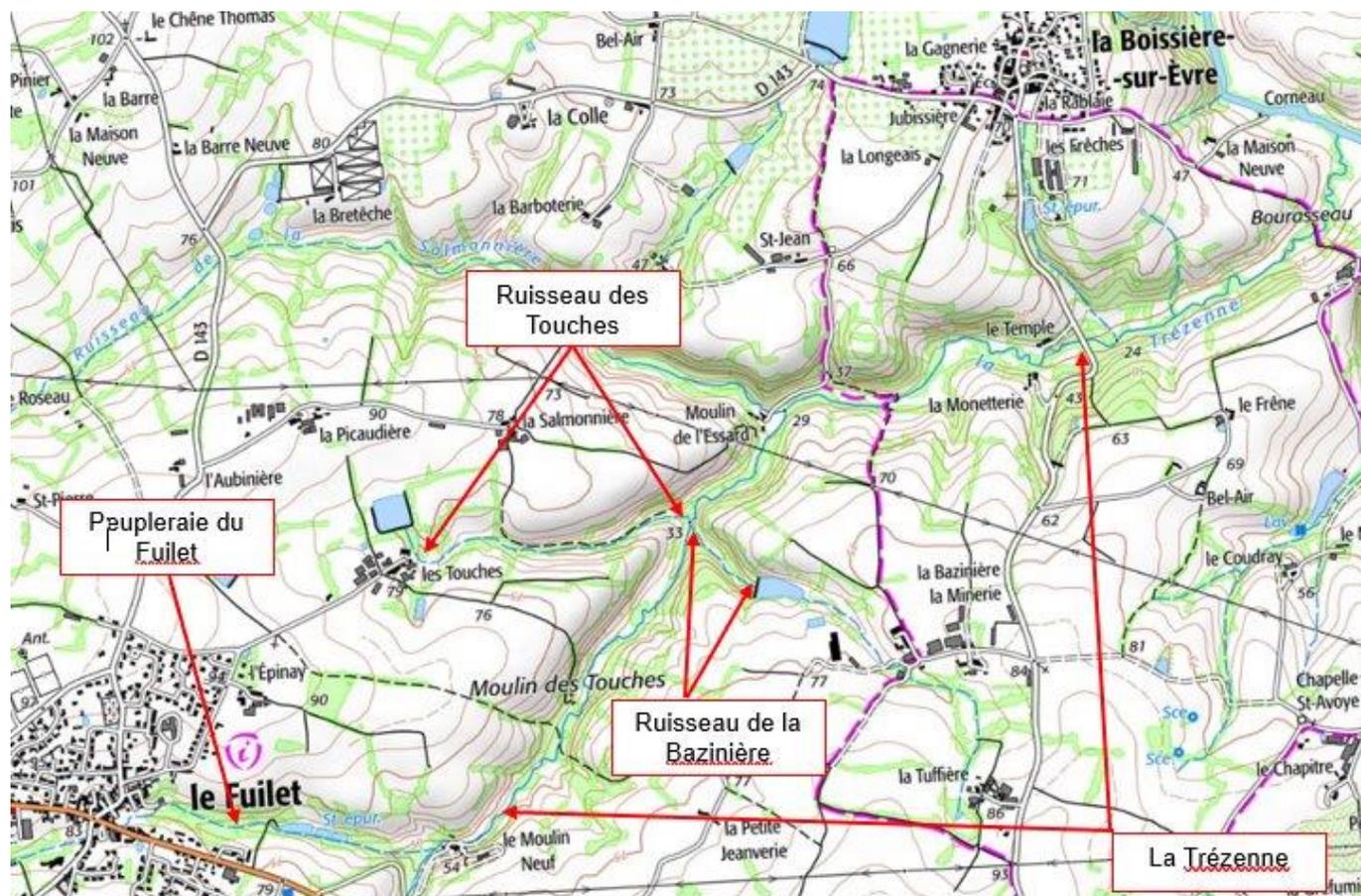
La convention est annexée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de coopération avec le CEN Pays de la Loire pour la période 2024-2026 et les modalités financières de celle-ci
- Autorise le Président à exécuter cette décision et signer tout document s'y rapportant.

### Travaux bassin versant de la Trézénne

Les travaux envisagés sur la Trézénne concerneront 3 km de cours d'eau de ripisylve, clôtures, abreuvoirs, franchissements entre la Boissière sur Evre et le Fuilet.



### Travaux bassin versant Trézénne sur affluents

Les travaux prévus sur les affluents de la Trézénne concernent 1,2 km de cours d'eau dont la restauration de la ripisylve, des travaux morphologiques, la création de zones tampons, et la mise en place de clôture.

### *Travaux sur la peupleraie du Fuilet*

La peupleraie située sur une parcelle communale au Fuilet sera restaurée en zone humide sur 5000 m<sup>2</sup>, des zones tampons et des plantations sont prévues.

Les grûmes de peupliers seront valorisés auprès de la société Guilbault Cesbron et le broyage des branches auprès de la SAS Valdéfis.

### **Délibération n°20240630 Autorisation pour percevoir des recettes issues de l'exploitation de la vente de grûmes de peupliers et broyage de copeaux sur la peupleraie commune déléguée du Fuilet**

Monsieur le Président présente les différents travaux envisagés sur la peupleraie sur la commune déléguée du Fuilet. Les peupliers présents en bord de cours d'eau seront exploités par le SMiB. Le syndicat percevra le prix de la vente des grûmes de peupliers et la vente des copeaux issus du broyage des têtes de peupliers.

Plusieurs acheteurs ont été sollicités. Les entreprises retenues sont

Pour la vente des grûmes de peupliers :

- Acheteur SAS : Guilbault-Cesbron (La Boissière du Doré)
- Prix d'achat : 50 € / m<sup>3</sup>

Pour la vente de copeaux :

- Acheteur : SAS Valdés (Le Poiré sur Vie)
- Prix d'achat : 25 € / tonne

Les volumes seront définitifs après l'abattage des arbres et les travaux de broyage.

Le Comité Syndical, par un vote à main levée, et à l'unanimité, décide de :

- Fixer le tarif de vente des grûmes de peupliers et des copeaux de broyage aux montants et entreprises indiqués ci-dessus
- Charger le Président de signer tous les documents nécessaires

### *Travaux bassin versant du Beuvron (Graau)*

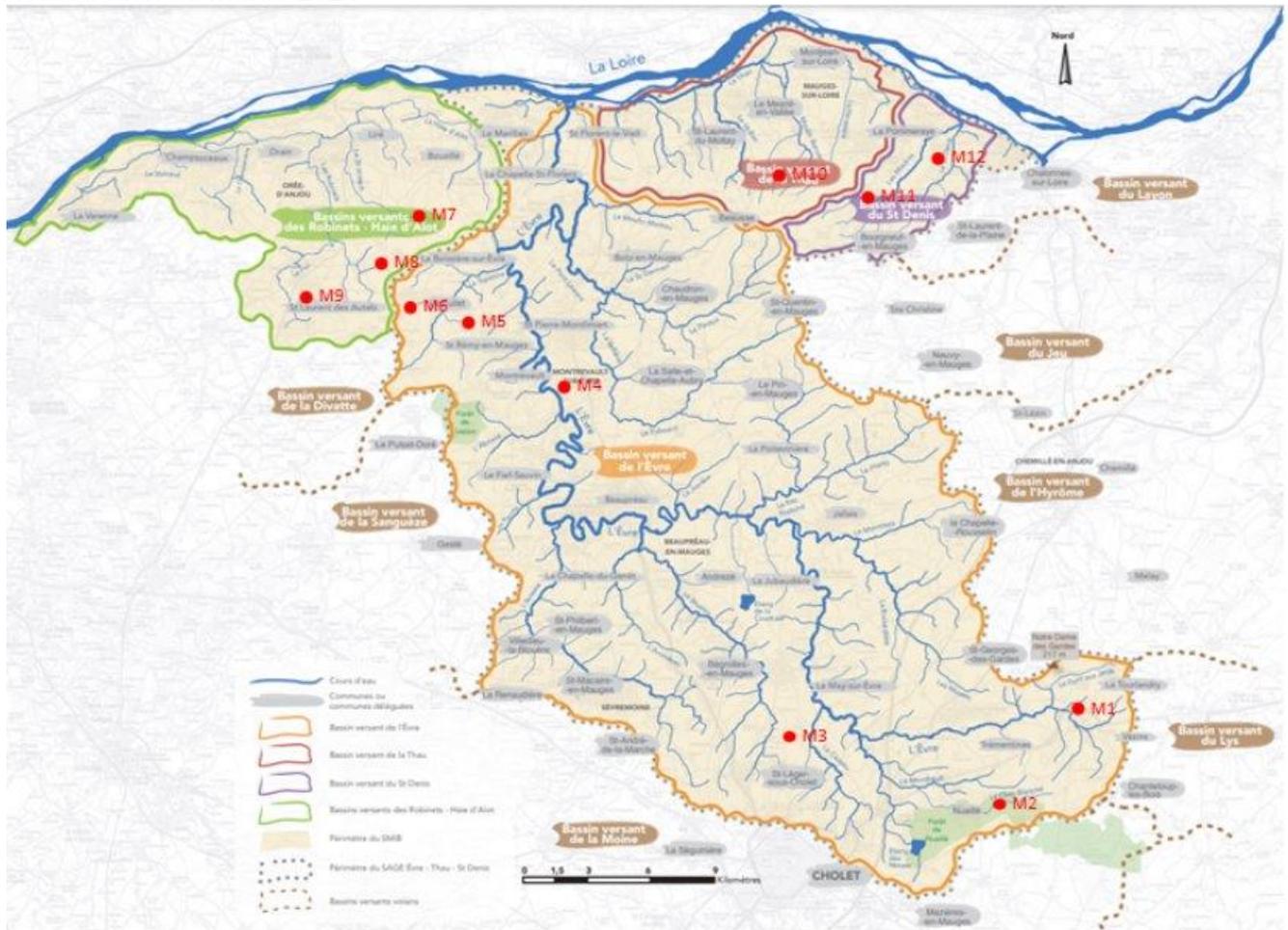
Les travaux envisagés concernent 0,8 km de cours d'eau dont la restauration de la ripisylve, du broyage, de la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs, la suppression de franchissements/ouvrages, restauration de zones humides, et des travaux morphologiques.

Les membres du comité syndical se sont déplacés en amont du comité sur le site du Graau afin de visualiser l'état du site avant travaux.

### *Travaux bassin versant de l'Abriard*

Les travaux envisagés concernent 3.5 km de cours d'eau sur l'Abriard dont la restauration de la ripisylve, du broyage, de la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs, la suppression de franchissements.

Les travaux envisagés concernent 500m de cours d'eau sur le Ruisseau des Ajoux dont la restauration de la ripisylve, du broyage, de la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs, la suppression de franchissements et des travaux de restauration morphologique et la réouverture de zone humide (5000m<sup>2</sup>).



Carte de visualisation des mares restaurées en 2024 sur le périmètre du SMiB

Treize mares sont prévues cette année. Les travaux débuteront fin août.

*Travaux bassin versant des Robinets*

Les travaux envisagés sur le ruisseau de la Foi concernent 550m de cours d'eau dont la restauration de la ripisylve, la suppression de franchissements, restauration de zones humides et mares, et des travaux morphologiques.

*Étude Chaussée Notre-Dame-du-Marillais*

La consultation des entreprises est de nouveau infructueuse sur ce marché. Aucune offre n'a été reçue.

**Délibération 20240631 Déclaration d'infructuosité au marché étude pour la restauration de la continuité écologique de la chaussée de Notre Dame du Marillais – commune de Mauges sur Loire**

Vu la délibération n°20230519 du 2 mai 2023 autorisant le lancement de l'étude pour la restauration de la continuité écologique sur la chaussée de Notre Dame du Marillais,

Vu la délibération n°20240211 du 27 février 2024 déclarant infructueuse la première consultation et relançant l'étude pour la restauration de la continuité écologique sur la chaussée de Notre Dame du Marillais,

Vu la consultation lancée le 26 avril 2024 pour la prestation suivante :

- marché de travaux pour la restauration de la continuité écologique sur les boires de Drain, commune d'Orée d'Anjou

Maître d'ouvrage : SMiB Èvre-Thau-Saint Denis-Robinets-Haie d'Alot

La date limite de réception des offres était fixée au 17 juin 2024. Aucune offre a été reçue.  
La Commission d'Attribution des Offres s'est réunie le 18 juin 2024 à 20h00.  
Le Président donne lecture du procès-verbal de la CAO du 18 juin 2024.

Celle-ci déclare la consultation infructueuse en l'absence d'offre remise.

Une nouvelle procédure sera lancée en septembre, sous la forme d'un marché en procédure adaptée. Il est à noter que les conditions initiales du marché ne sont pas substantiellement modifiées.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la décision de la Commission d'Attribution des Offres
- De déclarer la procédure infructueuse l'étude restauration de la continuité écologique sur la chaussée de Notre Dame du Marillais, commune de Mauges sur Loire
- De poursuivre sous la forme d'un marché en procédure adaptée.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

#### *Inventaires faune / flore*

Les inventaires faune/ flore seront réalisés comme prévu suite au recrutement de Félix Brouard pour un cdd de deux mois.

### **5. Actions bocage**

Appel à projet Pacte en faveur de la haie

Les financements pour les plantations de haies bocagères ont évolué. Le Département 49 s'est retiré momentanément à la suite du financement de la DRAAF et de la filière bois bocager (ADEME).

Les dossiers seront déposés cet été.

### **Délibération 20240625 Annule et remplace la délibération n°20240417 Demande de subventions pour le volet bocage animation et investissement**

De nouveaux appels à projets sont ouverts pour soutenir les actions en faveur de l'arbre et la haie dans les territoires.

Le Pacte en faveur de la haie a été lancé le 29 septembre 2023 par l'Etat. Ce pacte, doté de 110 M€ en 2024, s'inscrit dans le cadre de la planification écologique et porte une ambition inédite d'atteindre un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030 sur le territoire national.

La déclinaison du Pacte en faveur de la haie en Pays de la Loire s'appuie sur la dynamique régionale collective du Plan régional en faveur des haies 2024-2030 validé par le conseil régional en décembre 2023 et son dispositif "Pays de la Loire Bocage".

Cette déclinaison régionale se traduit par un premier dispositif, mis en œuvre par la DRAAF Pays de la Loire, visant à soutenir l'animation pour la plantation et la gestion durable de haies et d'arbres intra parcellaires. Un deuxième dispositif destiné à financer les investissements relatifs aux plantations de haies et d'arbres intra parcellaires sera ouvert dans un second temps.

Grâce à la collecte de fonds privés, le Fonds pour l'Arbre porte un programme de soutien au développement territorial pour une implantation durable de la haie dans l'espace rural et met l'accent sur la qualité des actions et leur durabilité sur le long terme via son soutien à la filière Végétal local, ainsi qu'au déploiement du Label Haie.

Le Président précise que ces dispositifs sont les prochains outils de financement du volet bocage.

Les candidatures aux appels à projets seront déposées individuellement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide de :

- Déposer les demandes de subventions
- Solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible auprès des différents dispositifs financiers :
  - Pacte en faveur de la haie (DRAAF) : volets animation et investissement
  - Plan Région en faveur de la haie (Région Pays de la Loire)
  - CT Eau (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Département de Maine et Loire)
  - Fonds pour l'Arbre

- Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette opération.

## **6. Actions pollutions diffuses**

Suivi de la campagne MAEC 2024

Le bilan de la campagne MAEC 2024 fait état de 51 rdv pris, pour 30 engagements dont 29 MAEC HBV (maj maintien) et 1 MAEC Semis Direct.

Le PAEC est porté par le SMiB et co-animé avec la Chambre d'agriculture Région Pays de la Loire.

Cette co-animation est formalisée par une convention « chef de file » dans le cadre des subventions accordées par la DRAAF Pays de la Loire.

### **Délibération 20240632 Convention animation chef de file PAEC 2024 sur le territoire des bassins Èvre - Thau - St Denis – Robinets Haie d'Alot**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC 2023-2027, la DRAAF a révisé la politique MAEC. Une cartographie des zones d'actions prioritaires ainsi que de nouvelles mesures sont mobilisées sur le territoire régional. A l'issue de ce travail de préfiguration, la DRAAF a ouvert un appel à candidature à des opérateurs de PAEC potentiels pour l'année 2024.

Compte tenu de la qualité d'eau des bassins de l'Èvre, de la Thau, du St Denis et des Robinets Haie d'Alot, ainsi que la désignation de tout ou partie du territoire en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) au titre de l'enjeu eau, et afin de poursuivre les efforts entrepris par les acteurs agricoles du territoire, la candidature du SMiB a été retenue pour l'ouverture d'un PAEC Èvre Robinets Haie d'Alot en 2024 sur les bassins Èvre Robinets Haie d'Alot.

S'agissant d'un projet partenarial avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, celle-ci est engagée pour l'élaboration, l'animation et la réalisation des diagnostics agro-environnemental. Une convention chef de file est établie entre les parties et annexée.

Le Comité Syndical, après en avoir discuté, a procédé au vote et décide à l'unanimité de :

- **D'approuver** la convention chef de file précisant les engagements du SMiB et ceux de la Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire pour l'année 2024
- **D'autoriser** le Président à exécuter cette décision et signer tout document s'y rapportant.

*Suivi des journées techniques 2024*

Les prochaines actions collectives agricoles sont programmées aux dates suivantes :

- 28/05 : organisation d'une formation « lutte biologique » par le GABB Anjou
- 19/06 : démonstration de désherbage mécanique de maïs organisée par la Chambre d'agriculture avec l'Union des CUMAS

## **7. Gestion quantitative**

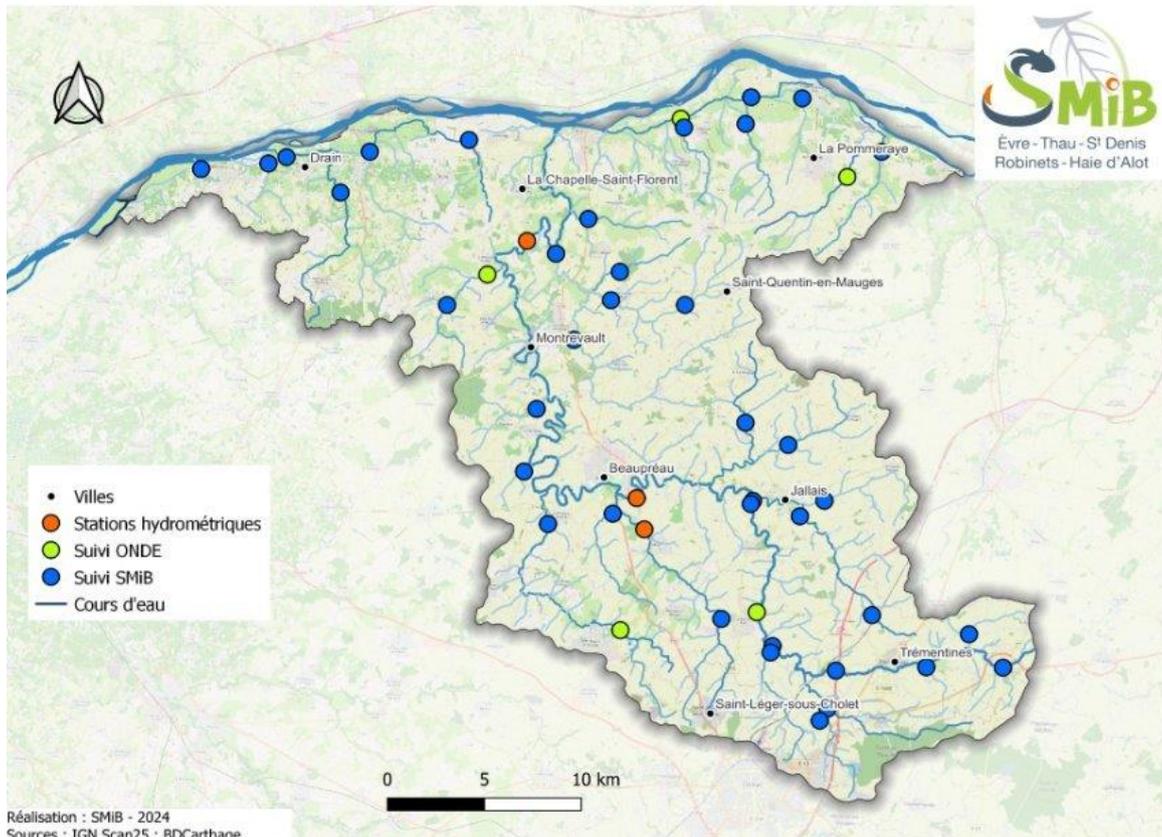
Suivi des étiages :

Le syndicat met en place un suivi interne afin de récolter des données/observations sur le régime hydrologique des rivières sur l'ensemble du territoire du SMiB.

Les objectifs poursuivis de ce suivi sont :

- D'amélioration de la connaissance des cours d'eau du territoire
- La mise en évidence d'anomalies
- La localisation de lieux propices à l'installation de stations hydrométriques
- La communication et la sensibilisation
- Le recueil des données pour l'étude HMUC

Le protocole du suivi est le même que celui du réseau ONDE de l'OFB. Les points d'observations sont faciles d'accès et réalisés tous les 15 jours à partir de mai/juin jusqu'à septembre.

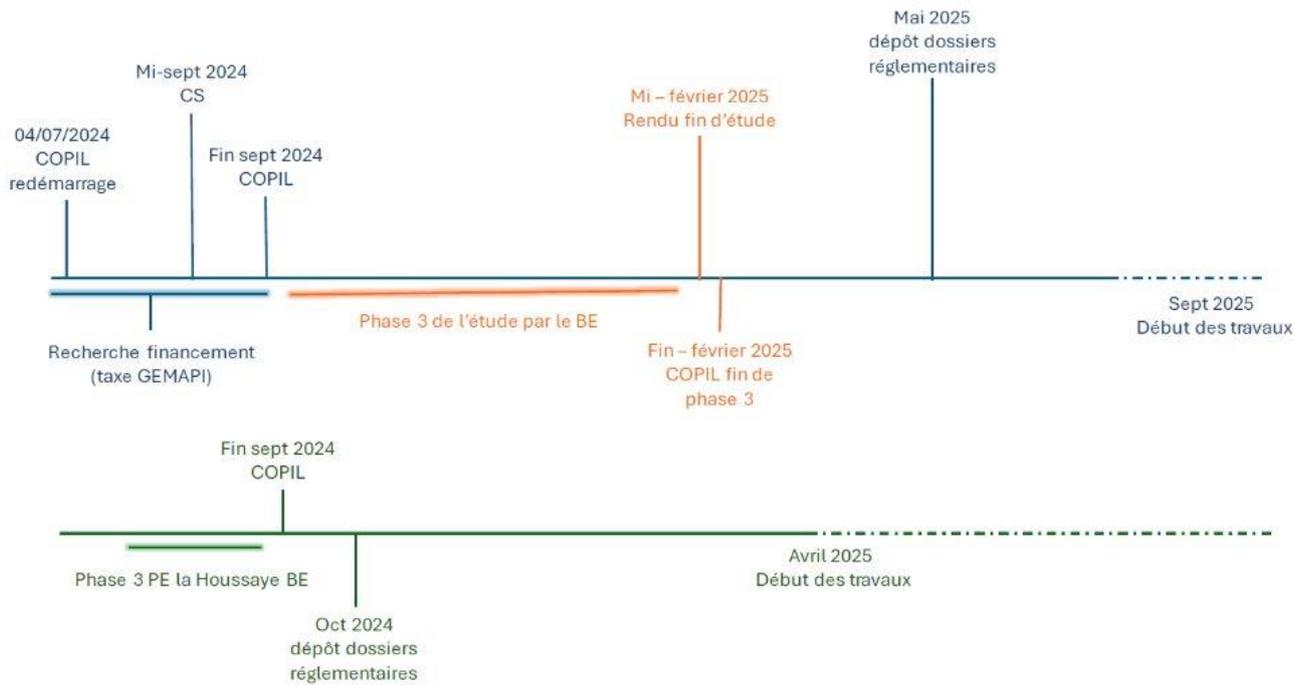


Carte des point de suivis.

*Etude de déconnexion des plans d'eau de la Thau*

Les prochaines étapes de l'étude sont présentés ci-dessous.

Le prochain comité de pilotage est prévu le 8 juillet prochain.



## **8. Sensibilisation et communication**

### *Création de 3 panneaux pédagogiques*

Le syndicat a accueilli Lya Bréheret en stage de communication pour deux mois. Sa mission a notamment consisté à créer les panneaux de sensibilisation grand public sur le bocage, les insectes et les poissons du territoire. Les panneaux sont disponibles sur le site internet.

Elle a également travaillé sur une étude de préfiguration d'une nouvelle animation scolaire sur le thème du bocage.

## **9. Délibérations diverses**

### *Mutualisation des outils EPTB Sèvre Nantaise*

#### **Délibération 20240629 Convention de partage des outils informatiques et mutualisation des charges inhérentes avec l'EPTB Sèvre Nantaise**

L'EPTB SN a engagé une démarche d'ouverture des outils informatiques développés au sein de son pôle Analyse territorial et Systèmes d'information depuis 2019.

Cette démarche repose notamment sur un principe de mutualisation desdits outils informatiques avec les structures souhaitant bénéficier de ces outils, étant entendu que ces structures peuvent contribuer au développement des outils par la remontée d'informations et la définition d'axes de développement.

Elle fait l'objet d'une feuille de route partagée identifiant les principaux axes de travail autour de la démarche (cf. annexe 1).

Les outils partagés sont les suivants :

- Observatoire de l'eau, indicateurs interactifs,
- Sysma, outil web SIG métier,
- Interface Programme d'Actions
- Niv'Eaux

Les modalités de cette mutualisation sont régies dans la convention annexée.

La convention précise les engagements de chaque structure et le montage financier en annexe :

Le Comité Syndical, après en avoir discuté, a procédé au vote et décide à l'unanimité de :

- autoriser le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant
- autoriser le Président à souscrire à toutes les options qu'il jugera utile durant la durée de la convention
- acter que la signature de cette convention entrainera de facto la résiliation de la précédente convention de mutualisation
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024

### *Modification du tableau des effectifs*

#### **Délibération n° 20240623 Modification du tableau d'effectif du personnel du syndicat**

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le programme d'actions du Contrat Territorial Eau en cours d'élaboration engagé par le SMiB,

Considérant la nécessité de créer un emploi afin de structurer l'organisation de l'équipe, et les besoins de direction,

**Le Président propose à l'assemblée,  
D'adopter le tableau des emplois suivants :**

● **POUR LES FONCTIONNAIRES**

- ↳ La création d'un emploi d'ingénieur permanent à temps complet à raison de 35/35ème.  
Filière : technique  
Cadre d'emploi : Ingénieur territorial  
Grade : Ingénieur  
- ancien effectif 3  
- nouvel effectif 4

**Tableau de gestion et de suivi des emplois**

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs	Effectifs pourvus  Titulaires/ contractuels	Durée hebdomadaire de service	Fondement  (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire)
<b>Administratifs</b>					
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	T	35 heures	
<b>Techniques</b>					
Ingénieur	A	3	C	35 heures	Art 3-3 2 L n°84-53
Ingénieur	A	1		35 heures	Art 3-3 2 L n°84-53
Technicien principal 1ère classe	B	1	T	35 heures	
Technicien principal 2ème classe	B	1	C	35 heures	Art 3-3 2 L n°84-53
Technicien principal 2ème classe	B	1	C	35 heures	Art 3-3 2 L n°84-53

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2024.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Délibération 20240624 Décision modificative n°1 au budget primitif 2024

Le Président propose d'apporter des modifications aux articles suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
6811 Dotations aux amortissements	+ 635.36€	002	+ 59.47€
657358 Groupt CL et CL statut part	- 740€		
023 Virement en section d'investissement	+ 164.11€		
<b>Section d'investissement</b>			
21828 Matériel de transport	+ 10 000€	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 164.11€
2051 Concessions, logiciels	- 9 200.52€	28031 Amort. Frais d'études	+0.02€
2183 Matériel de bureau info	- 1983.60€	28188 Amort. Autres immo	+282.03€
21838 Autre matériel informatique	+ 1983.60€	28183 Amort. Matériel info	+353.32€
1326 Sub non transf.	+ 204 898.47€	1316 Sub transf.	+ 204 898.47€

**1. Questions diverses et d'actualité**

**Planning des réunions**

Comité syndical :  
9/09/2024 - 20h30

La séance est levée à 23h

Yannick BENOIST  
Président du SMiB

